

Le Repli

« Je resterai la victime jusqu'au bout, voilà tout. »

Dans sa biographie, Vincent Duclert parle, pour qualifier les dernières années de Dreyfus, au lendemain de la réhabilitation, « de repli dans la vie ». Même si Dreyfus fut encore actif, nous l'avons vu par son refus de se laisser insulter par l'Action française, même s'il le sera encore, nous le verrons, il se tint en effet en retrait, se consacrant presque exclusivement à sa famille. Sans doute était-il fatigué, « las de résister »¹, mais peut-être aussi avait-il été blessé par la réparation incomplète qui lui avait été accordée.

Revenons encore une fois en arrière, au lendemain de la réhabilitation. Les deux lois qui réintégraient Dreyfus et Picquart avaient été curieusement pensées. Picquart avait « récupéré » les années perdues depuis sa mise en réforme de 1898 et son nouveau grade avait été calculé sur un alignement avec celui des officiers d'une ancienneté égale ou inférieure à la sienne. En revanche, ce calcul n'avait pas été fait pour Dreyfus. Le projet de loi était clair qui précisait que

la Cour de cassation, toutes Chambres réunies, a, par arrêt du 12 juillet 1906, cassé sans renvoi le jugement prononcé le 9 septembre 1899 par le Conseil de guerre de Rennes contre le capitaine Alfred Dreyfus.

L'innocence du condamné est juridiquement et définitivement établie par cette décision qui entraîne *ipso facto* la réintégration de cet officier dans les cadres de l'armée et efface tous les effets de la condamnation prononcée contre lui.

Le gouvernement est impuissant à réparer l'immense préjudice tant matériel que moral dont a souffert la victime d'une aussi déplorable erreur judiciaire. Il désire tout au moins replacer le capitaine Dreyfus dans la situation où il se retrouverait s'il avait poursuivi normalement le cours de sa carrière.

Pourtant, à la date du 13 juillet, c'étaient plus de 100 officiers d'artillerie, moins anciens que lui, qui étaient chefs d'escadron et dont le premier promu l'avait été le 12 octobre 1901². Comme l'écrivait en 1908 le général André :

Pendant que Dreyfus subissait son supplice, ses camarades se sont avancés sur la liste d'ancienneté, et ont monté en grade. L'un, capitaine de la même date que lui, est lieutenant-colonel, sept autres figurent sur le tableau d'avancement pour ce grade.

C'est au rang de ces derniers que se trouverait aujourd'hui Dreyfus *si rien n'était arrivé*. C'est dans les premiers rangs du chef d'escadron d'artillerie qu'on s'attendrait à trouver son nom sur l'annuaire.

1. Vincent Duclert, *Alfred Dreyfus. L'honneur d'un patriote*, op. cit., p. 1016 et 1014.

2. Alfred Dreyfus, *Carnets (1899-1907)*, op. cit., p. 284.

Bien loin de là. Il existe 450 de ces chefs d'escadron ; c'est à la gauche de cette liste ; c'est parmi les moins anciens qu'on le réintègre ; on l'inscrit avec le numéro 410. En avant de lui marchent, entre autres, 14 chefs d'escadron qui ne furent nommés capitaines que cinq ans après lui ; son nom est immédiatement précédé par celui d'un officier qui fut nommé lieutenant quelques mois seulement avant la nomination de Dreyfus au grade de capitaine.

Ainsi, – comme s'il y avait à le punir d'avoir séjourné à l'île du Diable, – son avancement est retardé d'au moins cinq ans³.

Ainsi, par une cruelle ironie, trois des juges de Rennes, Merle, Beauvais et Parfait, bien plus jeunes que Dreyfus, allaient être nommés au même grade à la fin de l'été⁴... En toute logique, Dreyfus eût dû être nommé lieutenant-colonel ou chef d'escadron sur une date antérieure de quelques années au vote de sa réintégration. Comment une telle erreur avait-elle été possible ? Comment, aussi, était-il possible que le sort s'acharnât ainsi sur lui ? En fait la raison en était simple et reposait sur un stupide malentendu. Persuadé, après une conversation avec Mornard, que Dreyfus était décidé à prendre sa retraite au 1^{er} octobre 1906, Targe ne s'était pas posé de question, plus préoccupé d'obtenir pour le capitaine la Légion d'honneur⁵. Et le ministre avait suivi⁶.

Dreyfus, bien sûr, ignorait cela et pensait que seul le manque de courage des ministres – qui joua sans doute aussi pour une part – en était à l'origine⁷. Peiné, découragé, il avait alors pris la seule décision possible, celle de ne pas rester dans l'armée. Peu après sa réhabilitation, il s'en était ouvert au président Fallières, nouveau président de la République depuis le 18 février précédent, qui l'avait reçu fin juillet⁸. Comment en effet accepter un état de fait qui stoppait nette sa carrière, une carrière si prometteuse avant le fameux 15 octobre 1894 ? Il avait en effet considéré que si le sort qu'on lui avait réservé pouvait constituer « une réparation suffisante pour l'opinion publique, [cette réparation] n'était pas la justice si l'on voulait penser [lui] faire reprendre une carrière interrompue aussi tragiquement et aussi injustement » : « Je m'amoindrirais et je me diminuerais⁹ », avait-il expliqué à Reinach :

Je n'avais jamais demandé de faveur dans ma carrière, j'avais essayé d'arriver par mon travail. Après ma tragique et si imméritée condamnation de 1894, je n'ai demandé que de la justice. Pendant les cinq années effroyables de l'île du Diable, je ne me suis jamais humilié devant personne, fort de ma conscience, n'abdiquant rien de ma dignité.

Aujourd'hui encore je n'avais à attendre que de la justice. Si on m'avait donné le rang auquel j'ai droit – je n'eusse voulu d'aucune faveur – j'aurais pu réfléchir et peut-être,

3. Général André, « Une réparation », *Le Censeur*, n° 8, 22 février 1908. Voir aussi les lettres d'Alfred Dreyfus à Joseph Reinach de « mercredi » et « samedi soir » [fin juillet 1906], BNF n.a.fr. 13569, f. 172-173 et 174-175.

4. Lettre de Monod à Reinach, BNF n.a.fr. 13569, f. 204 v°.

5. Selon la lettre de Targe à Dreyfus citée dans Alfred Dreyfus, *Carnets (1899-1907)*, *op. cit.*, p. 277-278.

6. « Je n'ai pas fait remonter son grade de commandant à une date antérieure parce que on m'avait dit qu'il ne voulait pas rester dans l'armée » (lettre d'Étienne à Reinach du 17 juillet 1906, MAHJ, 97.17.024).

7. À la fin de juillet, il écrira à Reinach : « Je vous conseille, pour votre tome 6^e, de chercher à savoir exactement ce qui s'est passé dans les Conseils des ministres des 21 juin, 7 juillet, 9 juillet, 12 juillet au matin, 12 juillet au soir à l'Élysée. D'après certains renseignements, le courage n'y fut pas excessif et des amis, auxquels j'aurais cru plus de courage, y furent de fameux froussards » (lettre de Dreyfus à Reinach de « mardi », BNF n.a.fr. 13569, f. 180). Citée dans Alfred Dreyfus, *Carnets (1899-1907)*, *op. cit.*, p. 430-431, note 1017.

8. Alfred Dreyfus, *Carnets (1899-1907)*, *op. cit.*, p. 266.

9. Lettre de Dreyfus à Reinach de « vendredi », BNF n.a.fr. 13569, f. 188. Citée dans Alfred Dreyfus, *Carnets (1899-1907)*, *op. cit.*, p. 432, note 1022.

quel que soit l'état de ma santé et de mon cœur que la Faculté reconnaît comme atteint, sacrifier encore quelque chose de ma vie. Mais on ne l'a pas fait. J'ai la conscience d'avoir fait mon devoir, le gouvernement n'a pas fait le sien. Je ne récrimine pas, je ne récriminerais jamais, mais je n'abdique rien de ma dignité, pas plus aujourd'hui qu'à l'île du Diable et je me retirerai à l'heure et au moment que je jugerai opportuns¹⁰.

S'il avait été soutenu en cela par le fidèle Monod¹¹, Reinach, craignant que le capitaine ne donnât ainsi raison aux nationalistes¹², avait insisté pour qu'il ne démissionnât pas¹³. Peut-être serait-il possible de faire passer une nouvelle loi lui rendant justice. C'est du moins ce que Monod avait proposé comme solution :

L'affaire de Dreyfus est désolante et telle qu'il me semble nécessaire, si cela est possible, de réparer par une loi cette incompréhensible erreur. C'est non une question de rang, c'est une question de carrière. Dreyfus ne peut pas, après avoir perdu douze ans de sa vie par suite du crime dont il a été victime, perdre encore dix ans pour prendre sa retraite comme lieutenant-colonel, colonel tout au plus. – Il ne peut pas, sans être ridicule aux yeux de ses camarades de l'armée, être le subordonné de petits conscrits de 6 et 7 promotions après lui. [...]

Je crois que s'il sert pendant un an, puis prend sa retraite, non point en alléguant son rang, mais en déclarant qu'on a commis une injustice envers lui en lui enlevant le bénéfice de 12 années de service et qu'on l'a mis dans l'impossibilité de faire une carrière militaire sérieuse, personne n'y trouvera à redire. Il faudrait pour qu'il restât dans l'armée [...] que Dreyfus fût assuré de passer lieutenant-colonel en quatre ans – puis colonel en 4 ans, puis général – mais c'est impossible – son âge s'y opposerait. Donc il ne peut pas rester dans l'armée à côté de Targe qui va passer lieutenant-colonel et qui est de 7 promotions après lui, de Picquart qui de 6 ans son aîné est déjà général de division¹⁴.

Mais Dreyfus ne tenait pas à « aliéner la liberté de [s]a plume et de [s]a pensée pour cette espèce d'aumône qu'on [lui avait] jetée, sacrifier tout ce qui [lui] rest[ait] de force et d'intelligence pour une besogne mondaine sans aboutissement aucun¹⁵ ». Et quelle était la chance d'obtenir le vote d'une telle loi ? Clemenceau, ministre de l'Intérieur, avait dit ne plus vouloir s'intéresser au capitaine¹⁶, et sa nomination le 25 octobre 1906 comme président du Conseil n'y avait rien changé. Quant à Picquart, ministre de la Guerre dans le nouveau cabinet, il n'avait pas plus

10. Lettre de Dreyfus à Reinach du 25 juillet 1906, BNF n.a.fr. 13569, f. 178-179. Intégralement publiée dans Alfred Dreyfus, *Carnets (1899-1907)*, op. cit., p. 266-267.

11. Qui lui avait écrit en août ou en septembre : « J'ai reçu une lettre de Reinach qui est toujours très emballé sur la question de votre service militaire. Je serais de son avis s'il y a un moyen de corriger l'erreur commise, sinon je comprends que vous vous retiriez après un temps raisonnable de service effectif. Après avoir eu 12 ans de votre vie sacrifiés par un crime, vous ne pouvez en sacrifier encore dix à une carrière qui ne vous mènerait à rien » (Alfred Dreyfus, *Carnets (1899-1907)*, op. cit., p. 267).

12. Rochefort avait ainsi annoncé dès la réhabilitation « la démission presque immédiate du futur chef d'escadron qu'on va nommer chevalier de la Légion d'honneur, probablement pour services exceptionnels rendus à notre colonie de la Guyane » (« L'apaisement », *L'Intransigeant*, 14 juillet, 1906. Cf. aussi *La Patrie* du même jour).

13. Alfred Dreyfus, *Carnets (1899-1907)*, op. cit., p. 267.

14. Lettre de Monod à Reinach du 4 septembre, BNF n.a.fr. 24882, f. 385-386. Citée dans Alfred Dreyfus, *Carnets (1899-1907)*, op. cit., p. 431, note 1019.

15. Lettre de Dreyfus à Reinach de « vendredi », BNF n.a.fr. 13569, f. 188. Citée dans *ibid.*, p. 432, note 1022.

16. André racontera à Dreyfus qu'avant l'arrêt de la Cour de cassation, il était allé trouver Clemenceau « pour lui demander s'il était occupé de ce qu'on ferait pour [Dreyfus]. Il ne m'intéresse plus, répondit Clemenceau, depuis qu'il a accepté la grâce » (Alfred Dreyfus, *Carnets (1899-1907)*, op. cit., p. 268).

réagi à ce moment qu'il ne l'avait fait avant. Monod lui avait écrit à ce sujet aux premiers jours d'octobre¹⁷. Le général André avait tenté la même démarche, quelques jours après la nomination du nouveau ministre. Mais la « lettre intime et personnelle » dans laquelle il avait indiqué « avec la plus extrême discrétion l'injustice dont Dreyfus pouvait se croire victime, suppliant le Ministre d'ajourner l'acceptation de sa demande de mise à la retraite »¹⁸, avait été laissée sans réponse, comme avait été laissée sans réponse la lettre de Monod.

Dreyfus, le 15 octobre 1906 – jour anniversaire de son arrestation... –, avait pourtant repris son service, à Vincennes, prenant le parti de réserver encore sa décision. Il s'était décidé finalement à aller voir Picquart pour dissiper un malentendu dont lui avait fait part Alexandrine Zola. Celle-ci lui ayant écrit pour attirer son attention sur l'injustice commise, Picquart avait répondu à la veuve de l'auteur de « J'Accuse... ! » qu'« il n'y pouvait rien » tout en laissant entendre qu'il n'était pas nécessaire, de ce fait, que Dreyfus fit ainsi écrire ses amis. Pour ne pas le laisser sur cette malheureuse interprétation, Dreyfus avait demandé une entrevue et rencontré le nouveau ministre le 29 novembre. Un ministre qui n'avait rien voulu entendre :

Le général Picquart fut fort aimable d'abord, mais quand je lui exposai le but de ma visite, il devint glacial ; le sujet le gênait visiblement. Je lui dis que je n'avais chargé personne de faire des démarches auprès de lui. Il me répondit que ces démarches étaient d'ailleurs parfaitement inutiles, qu'il ne ferait rien, rien. C'était au gouvernement qui était en formation au mois de juillet à qui il avait appartenu de faire le nécessaire, ajouta-t-il, il n'y pouvait rien si cela n'avait pas été fait. C'était exact, mais je ne vois pas pourquoi le gouvernement qui avait suivi, n'aurait pas pu réparer l'injustice commise. Mais je compris qu'il était inutile d'insister et je terminai l'entretien en félicitant le général Picquart de son entrée au ministère car j'avais l'espoir, qui fut déçu d'ailleurs, de le voir devenir un réformateur hardi. Il me répondit que c'était grâce à moi qu'il était là. Je répliquai : Non, c'est parce que vous avez fait votre devoir¹⁹.

Les amis s'étaient mobilisés et le sénateur Delpech avait particulièrement pris la cause en main. L'idée du projet de loi avait fait son chemin et le sénateur, au début de 1907, avait demandé à Dreyfus de lui envoyer « un exposé des motifs et un projet de loi²⁰ ». Mi-mars, Dreyfus s'était résolu à tenter ce dernier « coup » et avait rédigé le projet demandé :

Exposé des motifs.

Par la loi du 13 juillet 1906, Monsieur Alfred Dreyfus, qui était capitaine du 12 septembre 1889, a été nommé chef d'escadron pour prendre rang du jour de la promulgation de la loi.

Une erreur a certainement été commise dans la rédaction du texte qui a été soumis aux Chambres et voté par elles.

En ne faisant prendre rang au commandant Dreyfus que du jour de la promulgation de la loi, le gouvernement et les Chambres n'ont pas effacé entièrement les conséquences de la condamnation injuste de 1894. En effet, plus de 100 officiers qui avaient une ancienneté moins grande que le commandant Dreyfus comme capitaine, dont beaucoup n'avaient

17. Alfred Dreyfus, *Carnets (1899-1907)*, op. cit., p. 271.

18. Général André, « Une réparation », n° 8, 22 février 1908.

19. Alfred Dreyfus, *Carnets (1899-1907)*, op. cit., p. 273.

20. Lettre de Dreyfus à Reinach de « dimanche » [début janvier 1907], BNF n.a.fr. 13570, f. 5.

pas passé par l'École supérieure de guerre d'où le commandant Dreyfus était sorti avec le numéro 9 et désigné pour l'État-major de l'armée, le précédent aujourd'hui sur le tableau.

Il est inadmissible que le commandant Dreyfus subisse un préjudice aussi considérable par le fait des souffrances cruelles et imméritées qu'il a endurées ; nous pensons qu'il est du devoir de la République et du gouvernement de donner à la victime d'une telle erreur judiciaire la situation à laquelle il a droit.

Sur les 100 officiers et plus qui étaient moins anciens que le commandant Dreyfus comme capitaine, deux sont actuellement lieutenants-colonels, les autres ont une ancienneté qui atteint jusqu'à 5 ans ½ de grade de lieutenant-colonel.

Nous vous proposons en conséquence la loi suivante :

Article unique. Le chef d'escadron d'artillerie breveté Dreyfus (Alfred) est nommé lieutenant-colonel pour prendre rang à la date du ...²¹.

Mais l'idée de la nécessité de sa démission s'imposait de plus en plus à un Dreyfus meurtri et que ces nouvelles péripéties décourageaient. Pour éviter une issue qu'il jugeait tout autant extrême que regrettable, Delpach avait demandé une audience à Picquart et engagé Pressensé à en faire de même. Picquart avait assuré Delpach « qu'il ne s'opposerait pas à la proposition si elle était déposée » mais avait précisé à Pressensé « que ni le gouvernement, ni la Chambre ne voudront rouvrir la question »... Le député Dalimier puis le général André avaient tenté une dernière démarche mais, devant leur peu de succès, Dreyfus, à contre-cœur²², avait pris la ferme résolution de démissionner²³. Avant d'agir, toutefois, il avait décidé de retourner voir Picquart pour l'en informer :

J'estimai qu'il était de mon devoir d'avertir le général Picquart de la résolution que j'avais prise. J'allai le voir le 15 juin, au ministère de la Guerre. On le sentait embarrassé, la question lui était importune ; il voulut d'abord ergoter sur la portée de l'injustice qui avait été commise à mon égard, mais je lui en prouvai la réalité, chiffres en main. Il dut en convenir, ajouta alors qu'on eût dû faire le nécessaire en juillet 1906, qu'on avait été « lâche » à mon égard, mais que rien ne servait de récriminer et qu'il était de toute impossibilité pour le gouvernement de présenter une loi nouvelle. J'ignore quelle pouvait être cette impossibilité et je ne voulus pas avoir la cruauté de le lui demander. Je terminai en disant au général Picquart qu'il ne me restait dès lors qu'à prendre ma retraite, demeurant la victime jusqu'au bout. Il ne trouva rien à répondre et je le quittai en le priant d'aviser également Clemenceau de ma décision²⁴.

Il est clair qu'il n'était pas ici, dans la démarche de Dreyfus, qu'une question de politesse et de bienséance. Dreyfus avait espéré que ses anciens défenseurs le retiendraient. Comme il l'avait écrit à Reinach : « Si P[icquart], le jour où j'ai été lui faire part de mes intentions, m'avait exprimé un regret de me voir partir, si Cl[emenceau] qui en fut informé le soir même et auquel

21. BNF n.a.fr. 13570, f. 38-39. Cf. aussi le f. 36. Publié dans Dreyfus, *Carnets (1899-1907)*, op. cit., p. 431-432, note 1021. Voir aussi la lettre de Dreyfus à Reinach de « lundi » [22 mars 1907], BNF n.a.fr. 13570, f. 36-37.

22. À la mi-avril, il avait demandé à Reinach de bien vouloir se renseigner rapidement pour savoir « si la proposition de loi a toutes les chances de succès ou s'il faut y renoncer définitivement » (lettre de « mardi », BNF n.a.fr. 13570, f. 51).

23. Alfred Dreyfus, *Carnets (1899-1907)*, op. cit., p. 277-280 et 436, note 1061. Voir aussi la lettre d'Alfred Dreyfus à Joseph Reinach de « mercredi soir » [fin mars-début avril 1907], BNF n.a.fr. 13570, f. 42-43.

24. *Ibid.*, p. 280. Voir la relation qu'il en fit à la marquise Arconati-Visconti dans sa lettre du 17 juin, Bibliothèque Victor Cousin, Ms 273, f. 2746. « Figurez-vous [...] qu'il veut être nommé lieutenant-colonel, cet animal-là », avait dit Picquart à Millet (souvenirs de Millet (SHD, 1km9), cités dans Vigouroux, *Georges Picquart, dreyfusard, proscrit, ministre*, op. cit., p. 183).

je laissai dix jours avant de lancer ma demande, m'avait fait exprimer un semblable regret, si enfin depuis que j'ai fait ma demande de retraite, le gouvernement m'avait fait exprimer son désir de me voir la retirer, [j'aurais pu] envisager cette éventualité²⁵ [...]. »

Apprenant la nouvelle, Alexandrine Zola lui avait écrit le 19 juin ces quelques mots :

Votre lettre qui m'est si douloureuse, m'apporte un coin de votre grande bonté en me prouvant votre affection, merci de sentir combien vous m'êtes cher.

Il n'est pas de jour où je donne des regrets de l'absence de mon cher mari, mais aujourd'hui ils sont encore plus cuisants, car vous voir rester une victime, comment tout mon être ne se révolterait-il pas ? Mon pauvre cher mort n'aurait pas vécu de cette idée et sûrement il se serait de nouveau soulevé, et il aurait bien fallu que la justice soit pour vous ainsi qu'elle est pour les autres, et elle aurait dû l'être plus pour vous, qui fûtes une victime ainsi que peu le furent. J'ai le cœur brisé de chagrin de voir votre situation à jamais perdue, lorsque vous devriez briller, ce que vous ne demandez pas je le sais ; et cela ne rachèterait pas les tortures intolérables dont vous avez souffert. Mais chaque jour, votre nom devrait être tracé en lettres d'or dans tous les régiments. Votre nom sera pour la France une sanglante injure, puisqu'elle n'a pas su se rappeler le martyr que vous avez subi pour elle. Qu'Alfred Dreyfus reste victime, après la preuve de son innocence, preuve irréfutable, demeure un crime à son actif qui sera la stupéfaction dans les temps futurs. Comment parmi nos amis n'en est-il pas un qui crie cela de toutes ses forces ? Si nous n'étions pas dans un terrible pétrin, avec le ministère affolé, j'aurais tenté une visite chez Clemenceau, car chez Picquart, je la crois inutile ; vous vous souvenez que je l'avais faite, j'ai senti que je ne devais pas y revenir. Que je voudrais donc être une puissance pour quelques minutes ! Mais, hélas, je ne suis rien et je le déplore. Il n'y avait décidément que mon mari capable de bravoure²⁶.

Dreyfus avait donc démissionné. « J'aime mieux me retirer dignement, avec tristesse je l'avoue, mais avec la satisfaction du devoir partout accompli. Je resterai la victime jusqu'au bout, voilà tout²⁷. » Le 26 juin 1907, il avait donc officiellement fait sa demande de mise à la retraite. Beaucoup d'amis en avaient été contrariés et, le 12 juillet, à l'occasion du premier anniversaire de l'arrêt de la Cour de cassation, Pressensé, au nom de la Ligue des droits de l'homme, lui avait écrit la belle lettre suivante :

Mon cher Commandant,

Il y a un an aujourd'hui, par un arrêt désormais historique, la Cour de cassation toutes Chambres réunies, faisant justice des mensonges et des faux accumulés contre vous, proclamait solennellement votre innocence.

La Ligue des Droits de l'Homme, en dépit ou peut-être à cause de tant de préoccupations douloureuses qui pèsent sur notre cœur à tous, tient à célébrer avec vous l'anniversaire de cette journée.

C'est pour nous tous une joie sans mélange que d'adresser, dans les circonstances que nous traversons, l'expression de notre sympathie à celui qui fut la victime et sur lequel,

25. Lettre de Dreyfus à Reinach de « samedi » [fin juillet 1907], BNF n.a.fr. 13570, f. 83. Citée dans Alfred Dreyfus, *Carnets (1899-1907)*, op. cit., p. 437, note 1067.

26. Lettre d'Alexandrine Zola à Dreyfus du 19 juin 1907, MAHJ, 97.17.043.104. Citée dans *ibid.*, p. 281.

27. Lettre de Dreyfus à Reinach 24 juin 1907, BNF n.a.fr. 13570, f. 73. Voir aussi les lettres d'Alfred Dreyfus à Joseph Reinach de « jeudi » et « samedi » [fin juillet 1907], BNF n.a.fr. 13570, f. 81-82 et 83 v° et celles à la marquise Arconati-Visconti du 24 juin 1907 et de « jeudi », Bibliothèque Victor Cousin, Ms 273, f. 2677 et 2745. Voir aussi Alfred Dreyfus, *Carnets (1899-1907)*, op. cit., p. 281.

malgré tant de souffrances, ne s'est pas encore épuisée la haine d'une faction scélérate. C'est pour nous d'autant plus une juste fierté d'avoir servi, fidèlement, et du meilleur de notre cœur, une juste cause que, vous le savez, nous ne l'avons jamais séparée de celle de tant d'autres innocents qui continuent à souffrir. Si nous sommes heureux d'avoir pu accomplir notre devoir en apportant une aide fraternelle à l'homme énergique, qui, même dans la pire adversité, ne désespéra jamais de lui-même et sut avoir foi dans la puissance intrinsèque de la raison et du droit, c'est beaucoup pour la justice de votre cause, c'est surtout parce que, dans le souvenir de cette bataille, nous puisions la confiance de vaincre encore, au nom de cette grande cliente qui s'appelle l'humanité opprimée, des adversaires dont quelques-uns au moins devraient encore lutter dans nos rangs. Dans le cas même qui nous appela au combat et qui vous concerna personnellement, la victoire a été imparfaite : les réparations n'ont pas toutes égalé les injustices commises et j'ai eu le regret, dès le premier jour, de devoir constater à la tribune que le gouvernement de la République, déjà désarmé par une criminelle amnistie, ne croyait même pas devoir refuser l'honneur de continuer à servir la France à quelques-uns des auteurs et des complices de tant d'attentats. Il n'est que trop vrai : un gouvernement qui n'eût jamais exercé le pouvoir sans le triomphe du droit n'a pas compris qu'il ne pouvait lui appartenir d'éteindre la force d'un arrêt libérateur en donnant à ce pays une nouvelle leçon d'immoralité politique... On nous avait déjà appris qu'il y a deux lois, une pour le petit et le faible, toujours inexorable, l'autre pour le fort et le grand, toujours indulgente et parfois complice. On nous a enseigné que l'on reste digne de commander à des soldats français, même quand on a pris une part éclatante à un odieux complot contre le droit et la loi. Vous-même n'avez pu obtenir que, pour réparer dans la mesure du possible les tortures morales et physiques d'un supplice immérité, on vous fit bénéficier de votre rang d'ancienneté. Ne nous étonnons point, mon cher Commandant, de ces contradictions. Ne nous plaignons même pas de voir d'anciens compagnons d'armes abandonner quelques-unes des réformes qui nous semblaient la rançon nécessaire de cette grande crise, et violer quelques-uns des principes au nom desquels nous avions remué ce pays dans ses profondeurs. C'est contre la raison d'État et ses sophismes malfaisants que nous avons entrepris la lutte. Nous ne savions que trop qu'elle ne manquerait jamais de champions et combien néfaste est l'influence du pouvoir. Qu'il nous suffise de ne rien renier de notre passé ni de nous-mêmes et de poursuivre obstinément une œuvre sacrée.

Je suis du moins heureux de penser que je suis l'interprète de la ligue des Droits de l'Homme tout entière en vous envoyant, mon cher Commandant, avec nos meilleurs vœux, l'expression de toute notre cordiale sympathie.

Le Président,
Francis de Pressensé,
député du Rhône.

Dreyfus avait répondu par la lettre suivante :

Mon cher Président,

Votre lettre qui m'arrive aujourd'hui, anniversaire de l'arrêt rendu par la Cour de cassation, proclamant mon innocence, me touche profondément. Je vous en remercie de tout cœur, ainsi que les vaillants qui ont combattu avec vous. Et s'il m'est une joie, c'est de penser que ma cause a réveillé les consciences ; elle devra rester constamment présente à nos mémoires pour nous inspirer toujours le souci de la justice, nous rappeler aussi nos devoirs de solidarité sociale.

Je me retire prématurément, mais du moins avec la paix de la conscience et la satisfaction d'avoir accompli partout et toujours mon devoir²⁸.

Il avait été finalement radié des contrôles le 18 juillet²⁹ et rayé des cadres de l'artillerie le 25 août 1907.

J'ai estimé dès lors que je ne saurais accepter une diminution morale, que je ne pouvais rester au service qu'en possession de tous mes droits. Je me suis donc vu contraint de prendre prématurément ma retraite.

J'avais espéré, le 12 juillet 1906, que la proclamation solennelle de mon innocence mettrait un terme à mes épreuves. Il n'en fut rien, je dus rester la victime jusqu'au bout. Mais je me console en pensant que l'iniquité dont j'ai si prodigieusement souffert aura servi la cause de l'humanité et développé les sentiments de solidarité sociale³⁰.

Dreyfus après l'Affaire

Revenu à la vie civile, Dreyfus continuait de s'occuper de sa famille et consacrait « ses longs loisirs à des études d'histoire et de sociologie³¹ ». Il voyageait en Suisse, en Italie³², et débarrassé maintenant de ses préoccupations, celle de sa réhabilitation, celle de cette dernière épreuve qu'avait été l'injustice dont il avait été encore une fois victime et qui l'avait obligé de demander sa mise à la retraite, il avait perdu cette « constante tension d'esprit » qui pesait sur toute la famille « et rend[ai]t plutôt lourde l'ambiance familiale »³³. L'Affaire était finie, même si l'Action française ne se lassait pas de tenter de la faire reprendre. Les intellectuels avaient regagné leurs cabinets et leurs laboratoires et le temps de la mobilisation était passé. Les anarchistes, alliés d'hier, tentaient de trouver des appuis pour ceux qu'ils considéraient comme « leurs » Dreyfus mais ne rencontraient guère de bonnes volontés prêtes encore à se battre. En 1910, Durand, secrétaire des charbonniers du Havre, condamné à mort, sans preuve, pour un meurtre qu'il n'avait pas commis, et en 1911, Rousset, chasseur des bataillons d'Afrique, témoin gênant d'un crime et condamné à vingt ans de travaux forcés pour un autre crime auquel il était en tout étranger, mobilisaient les compagnons. Pourquoi les intellectuels ne s'engageaient-ils pas pour Durand comme eux, anarchistes, s'étaient engagés pour Dreyfus ? demandait, dans *Le Libertaire*, Dauthuille. Parce qu'il n'avait pas de millions comme le capitaine³⁴ ? Parce qu'il n'était pas juif ? demandait Émile Guichard avec les mots de l'Action française. Parce que « [s]a famille, ses amis, ne possédant rien, ne peuvent semer l'or à profusion, payer des plumitifs à tant la ligne ou des orateurs en renom pour le défendre »³⁵. Rares furent en effet les dreyfusards

28. Alfred Dreyfus, *Carnets (1899-1907)*, op. cit., p. 282-283. L'original de la lettre de Pressensé est conservé au MAHJ, 97.17.042.076. Les deux lettres seront publiées dans le *Bulletin officiel de la Ligue des droits de l'homme*, 7^e année, n° 15, 15 août 1907, p. 1072-1074.

29. MAHJ, 97.17.023.

30. Alfred Dreyfus, *Carnets (1899-1907)*, op. cit., p. 284-285.

31. Alfred Dreyfus, *Souvenirs et correspondance publiés par son fils*, op. cit., p. 442.

32. *Ibid.*, p. 442-443 et Souvenirs non titrés d'Alfred Dreyfus, inédits, MAHJ, 97.17.026, f. 56.

33. *Ibid.*, p. 13.

34. Dauthuille, « Dreyfus-Durand », *Le Libertaire*, n° 8, 18 décembre 1910.

35. Émile Guichard, « Aux bourgeois », *Le Libertaire*, n° 11, 7 janvier 1911.